



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 49 - 2009

Relatif à la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

◇ **Préambule**

Notre village s'agrandit et, par conséquent, le nombre annuel de décès augmente. La Municipalité a décidé de désaffecter une zone de cimetière comprenant 4 lignes de tombes datant de plus de 30 ans. Il s'agit des tombes à la ligne No 1 à 23 et 25 à 48, situées dans la première partie du cimetière à gauche après l'entrée.

Conformément aux directives cantonales, les avis de désaffectation partielle du cimetière de Penthelaz ont parus dans les FAO des 16 janvier 2009 et 17 avril 2009 et ont été affichés au pilier public aux mêmes dates pendant 3 mois. Parallèlement les familles des défunts concernés ont été informées par écrit, dans la mesure du possible, de cette désaffectation. Merci à Rose-Marie Clavel et à Thierry Parel pour leurs recherches et leur efficacité.

La désaffectation partielle est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009.

Quelques familles ont réagi et ont eu jusqu'au 20 août 2009 pour émettre leurs souhaits par écrit quant à l'avenir des monuments, des restes et des urnes des tombes concernées.

Un délai jusqu'au 30 septembre leur est accordé pour organiser d'éventuels transferts et/ou cérémonies, selon leurs désirs.

Notre service extérieur sera chargé de l'enlèvement des monuments et encadrements de tombes dès le mois d'octobre.

◇ **Création d'une zone de columbarium**

La création d'un columbarium sur la partie désaffectée de notre cimetière semble une bonne opportunité pour la Municipalité. Les avantages en sont les suivants :

- gain de place
- prix corrects pour les familles
- facilité d'entretien
- économie de travail et de temps pour le service extérieur (pas de creuse de tombe)

Deux offres ont été examinées par la Municipalité qui a retenu celle de la Marbrerie Cirillo.

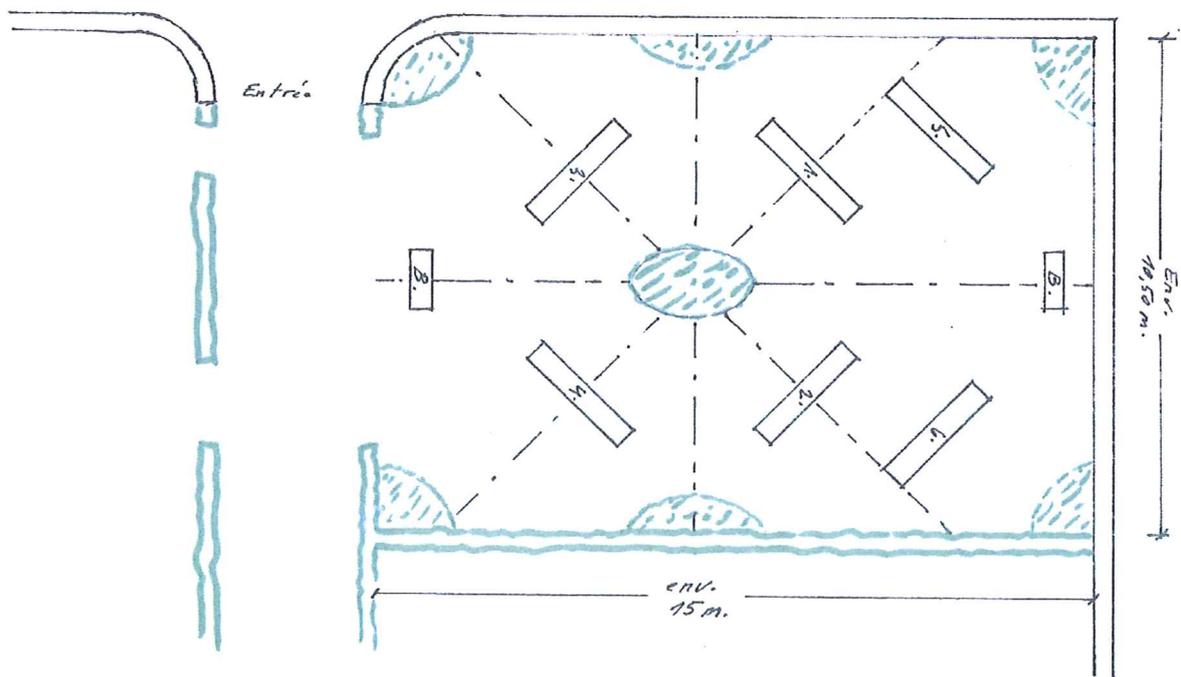
Il s'agit de blocs de 12 cubes pouvant contenir 4 urnes chacun, selon l'illustration ci-dessous.



Selon les statistiques cantonales, le nombre de décès annuel est de plus de 1% de la population (entre 23 et 33 décès pour une population d'environ 2'250 habitants).

La Municipalité a opté pour l'achat de 4 blocs de 12 cubes dans un premier temps, ce qui permet la réception des cendres de 192 défunts. Partant de l'hypothèse qu'environ 60% des familles touchées par un décès opteront pour une case dans le columbarium ces prochaines années, nous imaginons que cette construction devrait suffire pour les 10 à 12 ans à venir.

Esquisse informative pour l'aménagement du columbarium. La Municipalité souhaite réaliser les blocs 1 – 2 – 5 – 6 de suite et les 3 – 4 si cela s'avère nécessaire.



Pour éviter que les cubes soient vides en attendant le dépôt des cendres, la Municipalité projette d'acheter les 192 urnes tout de suite, avec leurs couvercles et un ou deux couvercles de plus pour que les familles puissent les faire graver avant le dépôt des cendres.

Notre Service extérieur sera chargé de la mise en état de partie du cimetière concernée, c'est à dire du nivellement et de la mise en place de gravier pour préparer le terrain pour le marbrier.

Des zones de verdure, deux bancs et l'ancien autel de notre église viendront compléter l'aménagement de la zone pour en faire une zone propice au recueillement.

Le nouveau règlement communal sur le cimetière et les inhumations règle les modalités d'utilisation du columbarium.

◇ Coûts

<i>Objet</i>	<i>Détail</i>	<i>s/totaux</i>	<i>Total</i>
<i>Préparation du terrain</i>			
Achats et locations à des entreprises externes	4'000		
Main d'œuvre du Service extérieur (imputations internes)	12'400		
Utilisation des véhicules communaux (imputations internes)	2'600	19'000	
<i>Construction du columbarium</i>			
Achat & pose de 4 columbariums à 12 alvéoles cubiques	97'500		
Achat de 200 urnes avec couvercles	36'700		
Achat de 2 bancs	1'800	136'000	
Divers et imprévus, env. 10%		14'400	
TVA 7,6 % (sans les imputations internes)		10'600	
Total de l'investissement TTC			180'000

Le coût global est de CHF 180'000.-, toutefois les prestations fournies par le Service extérieur communal (imputations internes) seront enregistrées dans l'investissement « pour mémoire », mais elles resteront dans les dépenses budgétaires annuelles.

Après déduction des imputations internes de main d'œuvre et de frais de véhicules, la dépense nette totale sera donc de CHF 165'000.-, montant qu'il y a lieu d'amortir en 10 ans.

◇ Financement communal

Etant donné que cet investissement doit s'amortir sur 10 ans et que les liquidités de la trésorerie communale le permettent, il ne sera donc pas recouru à l'emprunt bancaire pour financer cette dépense.

Toutefois, cet investissement n'a pas été prévu dans la planification financière 2006-2011, voici la situation telle qu'elle se présente à ce jour :

Situation par rapport au plafond d'endettement	
Dettes totales au 18.08.2009	12'444'000
Cptes "construction" bancaires en cours	159'000
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Giratoire)	1'123'830
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Réseau eau PPA)	1'524'700
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Piscine)	280'000
Dettes totales prévues	15'531'530
Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006	20'000'000

Ce tableau, au 18 août 2009, montre que le plafond n'est pas atteint.

◇ Charges et revenus budgétaires annuels

Pour l'investissement objet du présent préavis, il n'existe pas de fonds de réserve spécifique, il faut ainsi compter avec la charge budgétaire annuelle suivante :

Montant net total de l'investissement à amortir :	165'000.-
• Amortissement fixe sur 10 ans	16'500.-
• Intérêt de la dette (financement par trésorerie courante)	-.-
• Vente d'urnes (moyenne de 17 par année à 320.- TTC)	./. <u>5'400.-</u>
<i>Charge annuelle nette totale du columbarium</i>	<u>11'100.-</u>

La gravure des couvercles d'urnes sera à la charge des familles.

◇ Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 49 - 2009, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

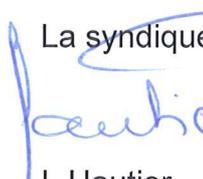
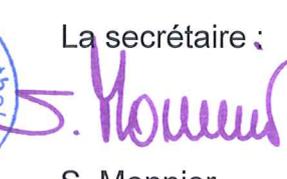
- que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006, **mais que le plafond d'endettement se situe à 15,5 millions sur 20 millions de francs autorisés.**

d é c i d e

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la mise en place d'un columbarium dans notre cimetière communal,**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 180'000.- pour la réalisation de ces travaux,**
3. **d'amortir le coût net de CHF 165'000.- sur 10 ans et de financer la dépense par la trésorerie courante.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  La secrétaire : 
I. Hautier  S. Monnier

Municipale à convoquer : Mme Isabelle Gay-Crosier